

Mairie de Menetou Couture
Le bourg
18320 Menetou-Couture

Menetou, le 19 mars 2020

Message à l'attention des habitants de Menetou-Couture

OBJET : Information sur la situation communale et la mise en sécurité de tous

Madame, Monsieur,

Je suis Jacques Liano, adjoint à Menetou Couture. Ceci n'est pas un canular ni une offre publicitaire mais il s'agit d'un message d'information à toute la population de la commune.

Il est diffusé au nom de l'équipe des conseillers municipaux (les anciens et les élus de dimanche dernier, ceux qui disposent d'un accès internet et l'utilisent pour communiquer avec la mairie).

Gédicom est un système d'alerte communale a été mis en place et financé par la Communauté de Communes des Portes du Berry. Il relève de la responsabilité de chaque conseil municipal qui gère les informations qu'il veut y faire passer.

Aussi nous utilisons ce réseau pour vous faire parvenir ce document.

Quelques informations :

✓ Vu la déclaration de l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) en date du 30 janvier 2020 relative à l'émergence du COVID-19

Vu l'arrêté du 9 mars 2020 **portant diverses mesures relatives à la lutte contre la propagation du virus COVID-19**

Vu l'Instruction du 23 mars 1950 portant application des dispositions du statut général des fonctionnaires relatives aux congés annuels et aux autorisations exceptionnelles d'absence.

Conformément aux directives de confinement, l'ensemble du personnel communal a été placé en Autorisation Spéciale d'Absence.

Bien entendu, en cas de nécessité absolue, (chute d'arbre, décès, ...) nous pourrons faire appel à eux et nous savons qu'ils répondront présents. **Le secrétariat de la mairie est donc fermé** ainsi que l'agence postale communale et ne sont plus accessibles au public. Même si vous voyez les bureaux allumés, s'il vous plait, ne vous y rendez pas.

En cas d'urgence, vous pouvez contacter M RATILLON Maire au 06 28 83 75 38 ou les adjoints M Liano au 06 82 31 12 38 et Mme Lamirault au 02 48 80 21 48. Compte tenu de l'état du réseau, il est préférable de nous laisser un message.



Attention, seulement en cas d'urgence médicale vitale, il faut appeler bien sur, le 15 ou le 18.

S'agissant de vos questions sur le coronavirus, n'encombrez pas le SAMU, contactez le numéro vert 0800 130 000.

✓ Deuxième information : concernant les **autorisations dérogatoires de déplacement**, elles sont individuelles. Le co-voiturage n'est pas autorisé mais rien n'empêche de faire des courses pour les autres en respectant les mesures barrières (aucun contact : il faut déposer les courses devant le palier). La copie de l'autorisation sur smartphone n'est pas valable. Toutefois, il s'agit d'une simple déclaration sur l'honneur que vous pouvez recopier sur papier libre. "A ce jour aucun déplacement n'est autorisé sans être porteur de ce document, les mineurs devront également être en possession de ce document signé de leur représentant légal. "

Si vous n'avez pas accès à internet, laissez-nous un message en indiquant vos noms et adresse, nous vous déposerons un exemplaire dans votre boîte à lettres.

Enfin dernière information : le site internet de Menetou Couture est mis à jour dès qu'il y a du nouveau. Vous pouvez y laisser des messages (en bas de la page d'accueil) qui seront relayés.

Il se peut que certaines personnes ne reçoivent pas ce message (changement de numéro, nouvel arrivant sur la commune, ...). Si vous avez connaissance de ces cas, merci de nous en informer pour que nous puissions compléter notre fichier et adresser les informations utiles à ces personnes.

Merci de votre attention.

Prenez soin de vous et de vos proches.

Pour l'équipe de vos élus,